



# Le décret tertiaire, une opportunité pour réduire votre empreinte carbone

Atelier APCC 3 Novembre 2021 | 15h- 15h30







www.apc-climat.fr

Avancer ensemble sur les enjeux liés au changement climatique



Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement

## MISSIONS | ACTIONS PHARES



Représenter les professionnels du conseil climat et mobilité durable

Lien avec les pouvoirs publics Notes de positionnement



Diffuser les expertises et bonnes pratiques aux organisations

Webconférences Événements Articles et publication



Créer des synergies, Échanger entre membres

Groupes de travail Journées Techniques



Adaptation au changement climatique



Mobilité durable



Comptabilité, atténuation, séquestration et contribution carbone



Stratégie carbone (SBTI/ACT) Contribution neutralité 2050



Plan Climat Air Énergie Territorial



Planification énergétique des territoires

## JOURNÉE DU CLIMAT AVEC L'APCC - SALLE 2

#### 9h30

#### Permanence des Experts Climat de l'APCC Membres de l'APCC

#### 10 h00 - 11 h00

## Loi Climat, de nouvelles exigences pour les territoires

Selma Benouniche, BL Evolution - Michel Roy Innopublica

#### 11<sup>h</sup>00 - 12<sup>h</sup>00

Tenir les promesses de sa politique de transition écologique : passer de l'annonce à l'action efficace !

Michel Roy / Innopublica - Magaly Pennequin / JPC Partner

#### 12h00 - 13h00

#### Permanence des Experts Climat de l'APCC

Membres de l'APCC

#### 13<sup>h</sup>00 - 14<sup>h</sup>00

## A Issy, un budget climat annuel pour agir collectivement

Théo SILVESTRINI, Consultant Inddigo, AMO de la Ville d'Issy-les-Moulineaux Marie AURIEMMA MOTTOT / Ville d'Issy-les-Moulineaux

#### 14<sup>h</sup>00 - 15<sup>h</sup>00

Redirection écologique. Doit-on renoncer à la construction neuve en Île-de-France pour rentrer dans les limites planétaires ?

- Philippe Bouteyre, PRAXILIENCE.
- Hervé Moal, LOMA MANAGEMENT.
- Alexandre Monnin. Philosophe, Directeur scientifique d'Origens Medialab.

#### 15<sup>h</sup>00 - 15<sup>h</sup>30

Le décret tertiaire, une opportunité pour réduire votre empreinte carbone

Daphnée POUPENEY, Responsable commercial Île-de-France chez Inddigo

#### 15<sup>h</sup>30 - 16<sup>h</sup>00

L'économie circulaire un atout de sobriété matérielle pour les territoires - Zoom sur l'étude de planification et de programmation matière et le référentiel ECI.

Magaly Pennequin / JPC Partner Mélissa Poutrain / BL Evolution

#### 16<sup>h</sup>00 - 17<sup>h</sup>00

Permanence des Experts Climat de l'APCC

Membres de l'APCC





# Le décret tertiaire, une opportunité pour réduire votre empreinte carbone

Atelier APCC 3 Novembre 2021 | 15h- 15h30





#### Posez vos questions!

Une session de Q/R est prévue en fin de présentation

#### Supports de présentations

Les supports de présentations seront mis à disposition sur le site de l'APCC

## Présentation d'Inddigo



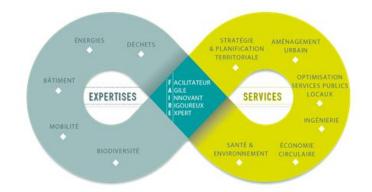


## **NOS MÉTIERS**

Une double approche conseil & ingénierie



#### **NOTRE OFFRE**



## Présentation de l'intervenante

#### Daphnée POUPENEY, Responsable commercial Ile de France

Interlocutrice commerciale des maîtres d'ouvrage qui souhaitent se faire accompagner dans la mise en place du décret tertiaire

#### Mon Retour d'expérience

- Le Grenelle 1 stipule en 2009 que les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics devaient être soumis à un audit d'ici à 2010 puis rénovés d'ici 2020.
- Beaucoup de rapports d'audits produits sans aboutir à des travaux car nous n'avions alors que des lois d'orientations avec des objectifs nationaux.
- Cette fois, on va plus loin, un cadre de rénovation énergétique commun est posé, avec des objectifs concrets et une obligation de résultat.

2

Le décret tertiaire, une opportunité pour réduire votre empreinte carbone

## Rappel du contexte réglementaire

#### Constat:

Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français.



#### Dispositifs réglementaires mis en place pour agir:

- Le 1er octobre 2019, dans le cadre de la loi ELAN, le Décret Tertiaire oblige les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions d'efficacité et de sobriété énergétique, pour réduire la consommation énergétique de leur parc.
- En complément, l'ambition de la loi énergie-climat du 8 Novembre 2019 et de la loi Climat et Résilience de juillet 2021 est de rénover toutes les passoires thermiques d'ici dix ans et d'interdire la location des logements classés G à partir de 2025.



## Les objectifs du décret tertiaire

Le Décret Tertiaire a pour objectif de:

- Dresser un état des lieux réel de la performance du parc immobilier tertiaire français en imposant une déclaration annuelle de leurs consommations aux occupants.
- Obliger les acteurs de l'immobilier tertiaire public et privé à engager des actions d'amélioration de la performance du parc immobilier, notamment sur l'enveloppe des bâtiments
- Obliger les occupants à **tendre vers la sobriété énergétique** en agissant sur la performance de leurs équipements et sur leurs modes d'exploitation.
- Renforcer la valorisation de la «valeur verte» des bâtiments sur le court de l'immobilier en rendant plus lisible sa plus-value pour le preneur à bail / l'acheteur



## Le périmètre d'application

- Les bâtiments à usage tertiaire publics ou privés
- Qu'ils soient neufs ou existants
- Parties de bâtiments, bâtiments ou groupe de bâtiment d'une surface de plancher supérieure à 1000 m²
- Sont assujettis les propriétaires ou preneurs à bail



Les **obligations** d'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire sont définies avec un **objectif en valeur absolue** ou par **un objectif de réduction des consommations énergétiques** par rapport à l'année de référence de :

- - 40% en 2030
- 50% en 2040
- 60% en 2050



1<sup>er</sup> Octobre 2019 entrée en vigueur du décret tertiaire

> 30 septembre 2022 Date limite transmission des données sur la plateforme de l'ADEME

31 décembre 2031 1<sup>è</sup> audit afin de vérifier l'atteinte de l'objectif -40 % par rapport à 2010

31 décembre 2041 2ème audit afin de vérifier l'atteinte de l'objectif -50 % par rapport à 2010

31 décembre 2051 3<sup>ème</sup> audit afin de vérifier l'atteinte de l'objectif -60 % par rapport à 2010

## Contrainte ou opportunité?

Ce décret **trace la trajectoire** à suivre en fixant des échéances et des **objectifs communs** à l'échelle d'un patrimoine. Il peut constituer :

- L'opportunité d'avoir une vision stratégique à long terme, à se projeter, s'organiser, à prioriser et anticiper ses travaux dans une optique de résultat
- L'opportunité de réduire le volume financier que représentent les consommations énergétiques
- L'opportunité de définir les responsabilités des bailleurs et des preneurs à bail
- Une opportunité de revalorisation du parc immobilier
- Dans un contexte financier favorable : le Plan de relance de l'Etat met en place un plan d'investissement massif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics

## Un déploiement qui pose de nombreuses questions

Bien que vertueuse, cette obligation peut soulever beaucoup de **questions** lors de sa mise en œuvre:

- → Quel périmètre est soumis au décret?
- → Comment collecter les données sur 10 ans?
- → Quelle année de référence choisir?
- → Comment définir les objectifs? (valeur théorique ou valeur absolue?)
- → Peut-on moduler ou non ses objectifs?
- → Peut-on mutualiser les objectifs?
- → Comment et quand déclarer ces données sur OPERAT?

## Par où commencer?

#### Phase 1: Collecte et analyse des données

- Collecte des données bâtimentaires, surfaces, usages....
- Collecte des données énergétiques
- Analyse de ces données, choix d'une année de référence et des objectifs
- Déclaration OPERAT

#### Phase 2: Identification des pistes d'amélioration

Réalisation d'audits énergétiques du patrimoine concerné

#### Phase 3: Mise en place d'une stratégie

- Mise au point d'un Schéma Directeur Énergie
- Élaboration d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

#### Phase 4: Suivi des objectifs

Mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques

### Nos recommandations

Nous recommandons d'adopter une approche pragmatique:

- Pour le choix de l'année de référence,
  - Si l'usage du bâtiment a été stable et aucun travaux réalisés, une année de référence récente sera pertinente, inutile de collecter les données sur 10 ans.
  - A l'inverse, si des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés, il faut se concentrer sur la période antérieure à cette date.

#### Audits énergétiques:

Il n'est pas nécessaire de réaliser un audit exhaustif de son patrimoine bâti, vous pouvez cibler les bâtiments en fonction du :

- o Potentiel de modulation de l'objectif décret tertiaire (contrainte technique, architecturale, etc.)
- o Caractère consommateur du bâtiment et son potentiel d'économies
- Caractère représentatif du patrimoine

## N'hésitez pas à nous contacter

Toutes les recommandations d'Inddigo seront bientôt disponibles dans son livre blanc décret tertiaire, n'hésitez pas à vous inscrire, en cliquant sur ce lien ou en scannant ce QR Code, pour le recevoir.

https://www.inddigo.com/fr/expertises/energies/livre-blanc-decret-tertiaire/

#### Mes coordonnées:

Daphnée POUPENEY
Responsable Commercial Ile de France
d.poupeney@inddigo.com







### Prochaines échéances

#### Mises à jour de l'arrêté «Valeur absolue»:

- Octobre 2021 –Mise en consultation publique du projet d'arrêté comprenant les objectifs de l'ensemble des activités pour la France Métropolitaine;
- Mai 2022 Arrêté comprenant les objectifs de l'ensemble des activités pour les départements d'outre-mer.

#### **Déclaration OPERAT:**

- **1**<sup>er</sup> **Janvier 2022** –Déclaration des patrimoines assujettis et de leurs consommations annuelles
- 1<sup>er</sup> Avril 2022 Déclaration de données de référence et calcul des objectifs
- 30 Septembre 2022 Clôture de la période de déclaration.

## Des ressources gratuites pour tous!

Des webconférences, évènements, articles, et publications chaque mois

A découvrir sur le site de l'APCC

Pour diffuser les expertises et bonnes pratiques en faveur de la transition

Pour ne rien manquer -> inscrivez-vous à la newsletter



#### Publié le : 6 octobre 2021

Webconf APCC – Le Plan Mobilité Simplifié (PMS), un outil de planification souple pour concevoir une stratégie de mobilité dans les territoires ruraux et les villes moyennes



#### Publié le : 11 mai 2021

Webinaire – Comment mieux connaître la séquestration carbone de votre territoire avec l'outil ALDO ?



#### Publié le : 3 mai 2021

Appel pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris



#### Publié le : 28 avril 2020

Collectivités : comment gérer vos indicateurs climatair-énergie de manière performante ?

www.apc-climat.fr





## MERCI!

#### Restons en contact :

contact@apc-climat.fr www.apc-climat.fr









